

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20200710-D_09_07_2020_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2020

Affichage : 10/07/2020

Délibération n°09-07-2020-010

5.2 Fonctionnement des assemblées

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du jeudi 9 juillet 2020*

Date de convocation	3 juillet 2020
Date d'affichage	3 juillet 2020

Membres en exercice	55
Membres présents	50
Votants	53 (dont 3 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 9 juillet à 18 H 00

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Athéna de La Ferté-Bernard, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE (ayant reçu pouvoir de Mme Bénédicte MARCHAIS), Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de M. Gérard GUESNÉ), Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Delphine LETESSIER, M. Roland MARCOTTE, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT, Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés : M. Alain CRUCHET, M. Gérard GUESNÉ (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), Mme Bénédicte MARCHAIS (ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE), Mme Myriam MORAND, M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU).

Secrétaire de séance : Mme Laëtitia VEEGAERT

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

DEFINITION DES CONDITIONS DE DEPOT DE LISTE EN VUE D'ELIRE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1414-2,
Vu le rapport du Président,
Après en avoir délibéré,

EST INFORME que la Commission pour un EPCI est composée du Président ou de son représentant et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

PREND ACTE qu'en vue de procéder à l'élection de la CAO, le Conseil communautaire doit définir les conditions de dépôt de liste.

DECIDE d'appliquer les règles suivantes :

- Tout conseiller communautaire peut déposer une liste qui comprendra 5 titulaires et 5 suppléants selon le modèle suivant :
 - o Titulaire :
 1. M./Mme.....
 2. M./Mme.....
 3. M./Mme.....
 4. M./Mme.....
 5. M./Mme.....
 - o Suppléant :
 1. M./Mme.....
 2. M./Mme.....
 3. M./Mme.....
 4. M./Mme.....
 5. M./Mme.....
- Tout conseiller communautaire peut se porter candidat en indiquant s'il souhaite être titulaire ou suppléant.
- Les candidatures et la constitution du ou des listes seront traitées par ordre d'arrivée.
- A défaut de candidatures ou en cas d'insuffisance de candidats, une liste sera établie en séance après recueil des candidatures.
- Le dépôt des candidatures et des listes est autorisé jusqu'à 31 août 2020.
- Tout dépôt de candidature ou de liste doit être adressé à la Direction générale de la Communauté de communes.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 9 juillet 2020

Pour extrait conforme

Le 10 juillet 2020

Le Président,

M. Didier REVEAU